



**MAIRIE DE LORAY**  
Département du DOUBS  
1 Rue de la Mairie  
25390 LORAY  
Tél. : 03.81.43.20.66  
Email : [mairie@loray.fr](mailto:mairie@loray.fr)

***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

*Du jeudi 08 décembre de 20h15*

*Date de convocation : le 02 décembre 2022*

**Séance N°9/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre à vingt heures quinze,  
Le conseil municipal de la commune de LORAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes Marcelline VIPREY, Bénédicte BENEHLOCINE, Claudette FAIVRE, MM. Claude ROUSSEL, Mathieu MOREL, Jean Claude BARBIER, Flavien PERROT-MINOT, Francis HENRIOT, Richard MYOTTE.

**Absents excusés :** MM. Florian FORTERRE, Mathieu ROBICHON, Frédéric KUZNIAK, Damien GAILLARD, Mme Angélique DUBOZ.

**Secrétaire de séance :** Marceline VIPREY

**Procuration :** Néant

Le nombre des membres en exercice est de quatorze, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

## ORDRE DU JOUR de la séance n°9/2022

1. Approbation du CR du 27 octobre 2022
2. Ecole : ● travaux ● ATSEM contrat Madame Morel ● Connaissance du CR du 23 novembre du SIVU
3. Dossier Forêt
4. Bâtiments publics ● cave ● cuisine mairie ● chauffage compteurs calorifiques
5. Travaux réseau AEP
6. Point compta : arrêt des enregistrements comptables le 09 décembre
7. Divers

### 1. Approbation du CR du 27 octobre 2022

Aucune remarque n'est formulée

*Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal précédent.*

### 2. Ecole :

- ✓ Le CM est en attente du chiffrage réactualisé par Monsieur KRUZIC du plan de financement de la réhabilitation de l'école.

Présentation au CM de l'esquisse du plan RDC aile Sud-Ouest de l'école : 3 propositions de plan

Le CM donne un avis plutôt favorable aux esquisses de plan : C et B.

Ces plans seront présentés à la Directrice de l'école des prés verts et la Directrice du périscolaire pour avis à donner au dossier et y apporter des éventuels changements ou améliorations fonctionnelles.

Dossier subvention DETR : *Le CM donne un avis favorable à l'unanimité des présents pour demander la subvention DETR en tenant compte du prix réactualisé*

- ✓ Publiée sur papier le 15 /12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 08 12 01
- ✓ Reçu en Préfecture le 15/12/2022

- ✓ Recrutement de l'ATSEM : Mme Fanny MOREL habitant à Etalans a été retenue. Pour tenir compte de la vacance du poste un contrat du 12/12/2022 au 29/01/2023 sera établi pour un nombre d'heures

annualisées de 30h60/35<sup>ième</sup> et un contrat du 30/01/2023 au 31/12/2023 pour un nombre d'heures annualisées à 30h80/35<sup>ième</sup> (tenant compte des vacances scolaires calendaires).

*Vote à l'unanimité des présents*

- ✓ Publiée sur papier le 15 /12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 08 12 02
- ✓ Reçu en Préfecture le 22/12/2022

- ✓ Lecture du compte rendu du SIVU du 23 novembre 2022 : Les membres du Conseil sont étonnés que le SIVU remette en question la méthode de calcul des frais de l'école de Loray notamment le poste chauffage. Les membres du CM demandent au SIVU de fournir les factures qui justifient les frais de fonctionnement de l'école de Flangebouche. Un courrier sera établi et envoyé dans ce sens.

### 3. Dossier forêt :

- ✓ Vente de bois de feuillus par soumissions : Parcelle à La Joux de Loray et sur chemin neuf direction source de la reverotte. : ouverture des plis semaine 50
- ✓ Modification du plan de relance : voir tableau ci-dessous

La commune de Loray souhaite donc modifier le dossier PAF002015 en réduisant surface des trouées comme suit :

-Loray\_35 : 0.55 ha

-Loray\_3536a : 2.19 ha

Les données chiffrées du dossier PAF002015 sont ainsi modifiées :

	<b>Dossier déposé 30/09/2021</b>	<b>Après corrections</b>	
Nb ilots	8	8	
Surface dossier	6.46 ha	5.81 ha	-10.06%
Montant des travaux calculés (par application des barèmes)	37 875.04 €	34 496.61 €	-8.9%
Montant de la subvention calculée	30 300.03 €	27 597.29 €	-8.9%%

- ✓ Bilan des coupes forestières : coupes sanitaires, mauvaise état des parcelles de la joux il a été marqué plus de 500m<sup>3</sup> de chablis cet automne. Julien Fraichot notre technicien ONF vient nous présenter

un bilan de l'année 2022 et les travaux sylvicoles prévus en 2023 lors de notre réunion du conseil municipale en février

#### 4. Bâtiments publics :

##### Mairie

Fenêtres : l'ensemble des fenêtres côté rue ont été changées au RDC du bâtiment.

Fenêtres étage : demande de devis GGM pour le changement des fenêtres à l'étage du bâtiment de la Mairie.

*Le CM accepte de demander une subvention DETR*

- ✓ Publiée sur papier le 15/12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 08 12 03
- ✓ Reçu en Préfecture le 15/12/2022

Changement du radiateur de la cuisine bâtiment mairie : Le CM prend connaissance du devis Barbalat. Le CM juge le devis trop élevé. Le CM propose de mettre en attente le devis BARBALAT afin de demander d'autres devis.

Compteur de calorie : le devis BARBALAT est toujours en attente.

Monument aux morts : factures réglées pour un montant total de 7 256€ (Association du Patrimoine pour 3 320€ et Valli Roland pour 3 936€). Dossier clos : On peut demander le versement de la subvention DETR et du ministère de la défense.

Cave de la Cure : L'intervention de l'entreprise API pour la réfection des murs intérieurs est prévue courant janvier. Il a été décidé de ne pas louer la salle de la cure au mois de janvier (la cave servant de lieu de stockage pour le périscolaire).

Voie douce : à la séance de Conseil du mois d'octobre, les membres du CM avaient décidé de se projeter sur la création des 400 premiers mètres de la voie douce le long de la route des Âges. Le CM valide la convention avec la CCPHD de l'accompagnement technique et administratif de la commune pour l'aménagement d'une voie douce – grande rue, RD19. Cette convention est arrêtée à la somme de 1 000€ pour les frais d'étude Avant-Projet Dossier technique pour subvention.

*Délibération vote à l'unanimité des présents*

- ✓ Publiée sur papier le 09 /12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 08 12 04
- ✓ Reçu en Préfecture le 22/12/2022

#### 5. Travaux réseau AEP

Travaux rue des roches nord : les travaux d'assainissement sont réalisés par l'entreprise Pellegrini

## 6. Point comptabilité.

La trésorerie SCDG demande d'arrêter la compta 2022 au 09 décembre pour tous les paiements y compris les salaires.

Plusieurs décisions modificatives doivent être prises.

Ouverture des crédits : Budget eau *chapitre 011 dépenses courantes pour 15.40 : DM 20€*  
*Chapitre 66 intérêts pour 103.60 : DM 110 €*

Trois factures pour abattages et façonnages ont été reçues le 08 décembre : PUGIN et CARRILLON : ces factures seront à prendre en charge au budget 2023 pour un montant total de 10 888.10

- ✓ Publiée sur papier le 09 /12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DM 2206 et 2203
- ✓ Reçu en Préfecture le 09/12/2022 DM budget eau

## 7. Divers :

- ✓ Le Président du Comice du canton de Pierrefontaine Les Varans demande à la commune de Loray de se positionner pour recevoir le comice le 30 septembre 2023 : Pour information la dernière fois que le comice a eu lieu sur la commune remonte à 2005.

Le CM décide de rencontrer les associations et les commerçants du village le 17 décembre 2022 à 11 heures à la mairie. Les associations, les commerçants, les agriculteurs et les élus sont concernés :

ACCA, les petits Falaray, le club des aînés, l'association des chiens, l'association des pêcheurs, l'hôtel Robichon, Boc haut, la coopérative fromagère, l'épicerie, les agriculteurs du village, le ranch de Niellans, l'élevage de la revrotte.

- ✓ Numéro de rue dans la rue de l'Abbé Landry : Demande de madame SOREL de donner un numéro de rue.

*Le CM décide à l'unanimité des présents de donner le : N°2B*

- ✓ Publiée sur papier le 09 /12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 08 12 05
- ✓ Reçu en Préfecture le 22/12/2022

- ✓ Vente par la commune à la SCI MOTALYNE : AE proposition du 24/10/2022 Le CM se prononce en acceptant sous réserve d'avoir 1.40 de trottoir existant.

*Vote à l'unanimité des présents pour la vente du terrain*

- ✓ Publiée sur papier le 09 /12/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 08 12 06
- ✓ Reçu en Préfecture le 22/12/2022

Prochaine réunion le 19 janvier 2023

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire**

**Claude ROUSSEL**

**Séance n°9/2022- Conseil municipal du 08 décembre 2022**

**Listes des délibérations et affaires traitées au cours de la séance**

N°	Délibération	Pas de délibération
1. Validation du PV séance du 27 octobre 2022		X
2. Ecole     DCM 2022 08 12 01   DCM 08 12 02	X	
3. Forêt		X
4. Bâtiments public   DCM 22 08 12 03	X	
5.Travaux réseau AEP		X
6. Point compta   DM 6 et Dm 3 Budget Eau	X	
7. Divers :   DCM 2022 08 12 05   DCM 2022 08 12 06	X	
	X	